



EPORA

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

21 MAI 2012

Ordre du jour n°20

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2012

DELIBERATION N°12/041

**Avenant n°1 à la Convention Opérationnelle entre la commune de Clérieux, la
Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et l'EPORA
Rue de l'Eglise**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention signée le 16 août 2011 entre la commune de Clérieux, la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de Clérieux, la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et l'EPORA, relatif au site rue de l'Eglise.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien les opérations correspondantes.

Le Directeur Général


Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégitation


Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT